

COMMENT DEVELOPPER UNE AGRICULTURE DE PROXIMITE A SAINT QUENTIN EN YVELINES ?

25/02/2017

ENJEUX ET PROPOSITIONS D'ACTION AUTOUR
DE L'AGRICULTURE LOCALE

Table des matières

CONTEXTE.....	2
UN PREMIER DIAGNOSTIC REALISE SUR LES SEPT COMMUNES DE SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES	3
Objectifs	3
Méthodologie.....	3
UN DIAGNOSTIC COMPLETE AVEC L'INTEGRATION DE CINQ NOUVELLES COMMUNES EN 2016	4
TERRE ET CITE ET L'APPVPA	5
Terre et cité.....	5
L'Association Patrimoniale de la Plaine de Versailles (APPVPA).....	6
ORGANISATION DU FORUM SUR L'AGRICULTURE LOCALE LE 25 FEVRIER.....	7
LES PROPOSITIONS ISSUES DES ATELIERS	8
ANNEXES	13
ANNEXE 1 : Les outils existants pour développer l'agriculture de proximité	14
ANNEXE 2 : Fiches des ateliers du forum du 25 février 2017	18
1) Créer une association, un collectif, une alliance, fédérant les associations.....	19
2) Convaincre les politiques, Créer une division (service) agriculture au sein de SQY.....	21
3) Comment attirer les maraîchers à SQY - Créer une cellule de veille foncière et un recueil de candidats à l'installation et à la transformation	23
4) Comment développer la distribution locale ?	25
5) Comment réunir et rapprocher les agriculteurs et les consommateurs ? Comment rétablir la confiance entre les acteurs ?	27
6) Comment convaincre et aider les agriculteurs à produire pour la population locale ? Coût face au budget des ménages ?	29
7) Quel est l'avenir du jardin de Cocagne (Ferme de Buloyer) qui a fermé ?.....	30
8) Les terres agricoles de l'île de loisirs.....	31
9) Faire de SQY un acteur innovant pour une agriculture de proximité. Définir une agriculture locale pour le territoire	32
10) Comment ne pas opposer agriculture biologique et agriculture raisonnée ?.....	33
11) Décentralisation en France.....	35
12) Comment envisager l'avenir des terrains de la Minière ?	36
ANNEXE 3 : Compte rendu de la réunion de Terre et Cité avec les agriculteurs du 04/04/2017	37
ANNEXE 4 : Compte rendu de la réunion de l'APPVPA avec les agriculteurs le 24/04/2017	38

CONTEXTE

Implantée sur un territoire historiquement agricole, la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines est constituée à 60% d'espaces naturels, et compte encore 1 100 hectares agricoles. Elle porte une attention particulière à la valorisation de ses espaces cultivés et au développement d'une agriculture de proximité, sous ses différentes formes (agriculture urbaine et périurbaine, initiatives professionnelles et associatives). Les espaces agricoles participent à la qualité paysagère et à la santé environnementale des habitants. Ils permettent le développement d'une agriculture de proximité et le maintien des continuités écologiques.

Le développement d'une agriculture locale est inscrit comme action dans le Plan de Développement durable de la CASQY, adopté en septembre 2013, ainsi que dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du PLUI de la CASQY, qui a été voté en février 2017. Il s'inscrit également dans le Contrat de Développement Territorial (CDT) de Paris Saclay, Saint-Quentin-en-Yvelines et Versailles Grand Parc.

Ces orientations sont aujourd'hui confortées par l'évolution des exploitations et de la demande locale. En effet, historiquement orientées vers la céréaliculture, plusieurs exploitations agricoles du territoire du Plateau de Saclay et de Saint-Quentin-en-Yvelines sont en cours de diversification pour créer des réseaux de vente de proximité, en lien direct avec le consommateur. Les projets d'installation en cours sur le territoire confortent également cette dynamique par leurs engagements sociaux et environnementaux forts. Dans le même temps, la demande des habitants et des employés des entreprises de Saint-Quentin-en-Yvelines pour des produits agricoles de qualité et contributifs du développement économique local va grandissant.

UN PREMIER DIAGNOSTIC REALISE SUR LES SEPT COMMUNES DE SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES

Entre 2014 et 2015, Terre et Cité a réalisé, dans le cadre d'une commande et d'un partenariat étroit avec Saint-Quentin-en-Yvelines, un diagnostic de l'agriculture locale sur les 7 communes initialement présentes sur l'agglomération.

Objectifs

Les objectifs de ce diagnostic étaient les suivants :

- Etablir un diagnostic de l'agriculture locale sur le territoire de Saint-Quentin-en-Yvelines avec les acteurs et partenaires territoriaux.
- Recenser les acteurs et les projets en cours.
- Partager les enjeux et définir les axes stratégiques relatifs à l'évolution des filières agricoles et para-agricoles sur le territoire.
- Inscire ces enjeux et axes stratégiques dans le cadre des démarches engagées à une échelle territoriale élargie (ex : programme LEADER).

Méthodologie

Le diagnostic final est issu de deux démarches complémentaires, l'une qualitative et l'autre quantitative.

Etat des lieux quantitatif

A partir de données transmises par la CASQY et de données collectées auprès des acteurs compétents et d'entretiens avec les acteurs locaux ; Terre et Cité et la CASQY ont réalisé un premier diagnostic sur le territoire concernant l'agriculture professionnelle péri-urbaine et les initiatives d'agriculture urbaine.

Retour des acteurs

Afin de comprendre les dynamiques présentes sur le territoire et les attentes des acteurs, Terre et Cité a souhaité s'entretenir avec une quinzaine d'acteurs du territoire. Les acteurs interrogés ont été choisis pour la catégorie d'acteurs qu'ils représentaient (agriculteurs, membre d'association, élu, citoyens...) et/ou pour leurs projets menés. Terre et Cité a proposé la réalisation d'entretiens individuels et approfondis.

Par ailleurs il a été distingué l'agriculture péri-urbaine professionnelle des initiatives citoyennes d'agriculture urbaine.

Agriculture professionnelle

Par le terme « agriculture professionnelle », nous entendons une activité « correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle ainsi que les activités exercées par un exploitant agricole qui sont dans le prolongement de l'acte de production ou qui ont pour support l'exploitation. » Code Rural, Article L311-1. Dans le cas de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, l'agriculture peut être qualifiée de péri-urbaine, car elle est soumise à des enjeux spécifiques liés à la proximité de la ville.

Agriculture urbaine

L'agriculture urbaine est une forme émergente de pratiques agricoles en pleine ville. Elle est par nature multiforme : elle peut prendre la forme de parcelles partagées, de jardins individuels et/ou collectifs, de fermes urbaines, de toits cultivés, d'agriculture verticale dans des tours... Elle peut être portée par différents acteurs : associations, mouvements et collectifs citoyens, collectivités, porteurs de projet privés... Les types d'activités concernées sont essentiellement le maraîchage, les petits élevages et la culture d'arbres fruitiers. L'agriculture urbaine touche à des enjeux multi-échelles et multi-acteurs qui invitent à réfléchir à de nouveaux projets d'aménagement du territoire incluant le paramètre «alimentation». De nombreuses démarches d'agriculture urbaine sont portées par le tissu associatif.

UN DIAGNOSTIC COMPLETE AVEC L'INTEGRATION DE CINQ NOUVELLES COMMUNES EN 2016

En 2016, Saint-Quentin-en-Yvelines a intégré 5 nouvelles communes : Coignières, Les Clayes-sous-Bois, Maurepas, Plaisir et Villepreux. La surface agricole de l'intercommunalité a ainsi doublé, passant de 1 035 à 2 409 hectares. Trois de ces communes : Villepreux, Plaisir et Les Clayes-sous-Bois font partie de l'APPVPA, l'Association Patrimoniale de la Plaine de Versailles et du Plateau des Alluets. Pour doter le territoire d'une vision et d'une ambition à moyen et long terme sur l'agriculture locale, SQY a exprimé la nécessité d'avoir le même niveau de connaissances de l'agriculture locale sur les cinq communes nouvellement intégrées. Dans ce cadre, SQY a fait appel à l'école AgroParisTech pour réaliser un diagnostic de l'agriculture locale de ces cinq communes dans le cadre d'un projet d'ingénieur et a encadré et facilité leur travail.

Un diagnostic de l'agriculture locale a donc été effectué pour les 12 communes de l'agglomération.

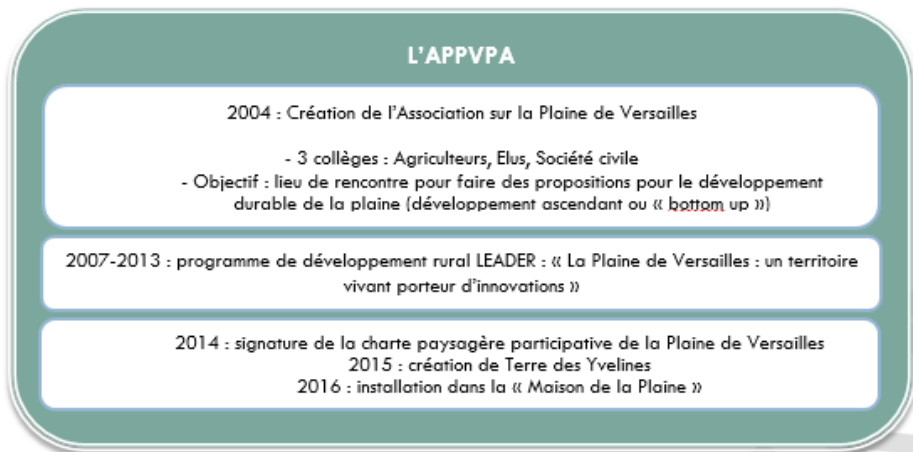
TERRE ET CITE ET L'APPVPA

Terre et cité



L'association Terre et Cité créée en 2002 sur le plateau de Saclay, est constituée d'élus, d'agriculteurs, d'associations, de représentants de la société civile et de représentants des mondes économiques, scientifiques et de recherche. Représentative des intérêts des différents acteurs du territoire, elle promeut la préservation et la gestion cohérente des espaces agricoles du Plateau de Saclay et de ses vallées. Elle œuvre à renforcer les liens entre les différents acteurs du territoire, dans le but de rapprocher les dynamiques agricoles et urbaines. Elle a mis en place des partenariats suivis avec la Communauté Paris-Saclay, la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc et l'Etablissement Public d'Aménagement Paris-Saclay. Elle a animé un grand cycle de concertation territoriale de 2012 à 2015, financé par la Région, l'EPAPS, la Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay et la Commission Européenne. Ce cycle de concertation a été valorisé au niveau national et européen dans des guides de bonnes pratiques (cf. Guide de la démocratie participative et Journal de la DG Agri de la Commission Européenne)¹. Terre et Cité est en charge de la mise en place du cycle de concertation relatif au programme d'actions de la Zone de Protection Naturelle, Agricole et Forestière du Plateau de Saclay prévu par la Loi du Grand Paris du 3 juin 2010.

L'Association Patrimoniale de la Plaine de Versailles (APPVPA)



L'Association Patrimoniale de la Plaine de Versailles a été créée en 2004. Elle a pour but de « créer un espace de communication pour faire se rencontrer, puis rassembler, les personnes physiques et morales représentatives des différents intérêts locaux, afin de réfléchir, étudier et formuler des propositions visant à l'établissement d'un projet de développement durable, commun aux agriculteurs et aux citoyens, sur les territoires de la Plaine de Versailles et du Plateau des Alluets, en faisant toutes propositions nécessaires aux collectivités territoriales et notamment aux Instances Communales, Intercommunales de la Plaine de Versailles et du Plateau des Alluets. L'Association pourra seule ou en partenariat, accompagner tout projet ou mener toute action concernant l'agriculture et la ville avec le souci de l'environnement pour la préservation des paysages et des espaces naturels et agricoles, la valorisation du bâti agricole et la volonté du développement de l'identité culturelles sur lesdits territoires. »

L'association est composée de trois collèges, un collège d'élus représentant 27 communes, un collège d'agriculteurs composé d'une cinquantaine d'agriculteurs, et un collège représentant la société civile (associations locales, habitants et entreprises).

L'association construit une dynamique d'échange et de progrès entre tous les agriculteurs et est à l'origine de 2 associations d'agriculteurs : Terre des Yvelines et la CUMA (Coopérative d'Utilisation du Matériel Agricole) de la Plaine de Versailles. Elle encourage une agriculture de proximité qui offre des produits alimentaires de qualité et des services à la population urbaine environnante (accueil de classes, entretien des chemins, etc).

Dans le cadre du projet de développement rural européen LEADER de 2007 à 2013, elle a élaboré avec l'ensemble de ses trois collèges une charte paysagère qui est le projet fédérateur du territoire. En 2017 a eu lieu la création de la CUMA de la Plaine de Versailles. Elle conduit aujourd'hui un projet sur les trames vertes et bleues (connexions écologiques), ainsi que sur l'aménagement des lisières agri-urbaines.

Elle soutient également les initiatives de la population, telles que le balisage de chemins de randonnée, la mise en valeur du patrimoine naturel et historique, les animations culturelles de proximité.

ORGANISATION DU FORUM SUR L'AGRICULTURE LOCALE LE 25 FEVRIER 2017

Suite à l'élargissement du périmètre de l'agglomération, Saint-Quentin-en-Yvelines réfléchit actuellement à son Projet de Territoire, qui donnera une vision stratégique pour le court, moyen et long terme. L'objet du forum sur l'agriculture locale était de prévoir un temps de participation collectif sur les enjeux de l'agriculture locale, afin de nourrir le Projet de Territoire, et plus largement les documents de planification de l'agglomération, comme le Plan Climat Air Energie Territorial.

Le forum organisé le 25 février 2017 par SQY en partenariat avec Terre et Cité et l'Association Patrimoniale de la Plaine de Versailles, a rassemblé plus de 80 participants autour de la thématique de l'agriculture locale.

Il a permis de rappeler les enjeux de l'agriculture locale et de faire émerger des échanges et réflexions grâce à une réflexion collaborative. La journée a été introduite par Monsieur Laugier, président de SQY, Monsieur Pluyaud, vice-président au développement durable de SQY et Monsieur Hillairet, président de la Chambre interdépartementale d'agriculture d'Ile-de-France. Les diagnostics de l'agriculture locale à SQY ont été présentés par T&C et l'APPVPA.



FIGURE JFK 111

La table ronde a permis de faire échos à des expériences en cours à Saint-Quentin-en-Yvelines : Présentation des actions de l'association Dédale, du Panier des Hameaux ainsi que les témoignages de jeunes agriculteurs en installation. Ce moment a permis aux différentes catégories d'acteurs (agriculteurs, associatifs, institutionnels, citoyens...) de partager une vision commune des enjeux de l'agriculture locale à Saint-Quentin en Yvelines, d'approfondir leur représentation des enjeux de l'agriculture sur le territoire, et d'avoir le même niveau d'information sur la réalité de l'agriculture locale, les projets agricoles, les difficultés rencontrées mais aussi les enjeux pour l'agriculture périurbaine et urbaine.



Après ce temps de présentation de l'agriculture locale sur le territoire, un forum ouvert permettant aux acteurs de SQY d'être force de proposition a eu lieu. Le forum ouvert suit une méthodologie précise associant des temps de réflexion collectifs et des temps de travail avec des groupes plus restreints, sous forme d'atelier.

Ce format permet de faire travailler ensemble un grand nombre d'acteurs différents, d'une dizaine à plusieurs centaines, autour d'une question tout en laissant une grande liberté aux participants sur les différentes réponses à apporter.

LES PROPOSITIONS ISSUES DES ATELIERS

Douze ateliers de travail ont été proposés par les participants pour répondre à la question « Comment développer l'agriculture de proximité à Saint-Quentin-en-Yvelines ? ». Dans chacun de ces ateliers, plusieurs propositions concrètes sont ressorties. Ces axes de travail ont ensuite été classés par ordre de priorité selon les participants.

- 1) Créer une association, un collectif, une alliance, fédérant les associations (*dans le domaine de l'agriculture*)
- 2) Convaincre les politiques et créer une division (service) agriculture au sein de SQY territoire
- 3) Comment attirer les maraîchers à SQY - Créer une cellule de veille foncière et un recueil de candidats à l'installation et à la transformation
- 4) Comment développer la distribution locale ?
- 5) Comment réunir et rapprocher les agriculteurs et les consommateurs ? Comment rétablir la confiance entre les acteurs
- 6) Comment convaincre et aider les agriculteurs à produire pour la population locale ? Coût face au budget des ménages ?
- 7) Quel est l'avenir du jardin de Cocagne (Ferme de Buloyer) qui a fermé ?
- 8) Les terres agricoles de l'île de Loisir
- 9) Faire de SQY un acteur innovant pour une agriculture de proximité. Définir une agriculture locale pour le territoire
- 10) Comment ne pas opposer agriculture biologique et agriculture raisonnée ?
- 11) Décentralisation en France et déséquilibres territoriaux
- 12) Comment envisager l'avenir des terrains de la Minière ?

Un relevé des points principaux discutés dans chacun des ateliers est disponible en annexe. Le relevé des échanges suivants cherchant à retranscrire le plus fidèlement possible les échanges entre participants, ils ne reflètent en rien la vision ou le positionnement de Terre et Cité ou de l'Association de la Plaine de Versailles.

ATELIERS	PROPOSITIONS	PRIORITE
Créer une association, un collectif, une alliance, fédérant les associations	*Créer un site collaboratif regroupant les informations sur les associations (domaine d'action, annuaire, événements...) *Mettre en place un forum fondateur du collectif *Créer une foire agricole à SQY regroupant les différents acteurs locaux pour promouvoir l'agriculture locale	1
Convaincre les politiques et créer une division (service) agriculture au sein de SQY territoire	*Ne plus opposer rural et urbain dans la communication *Communiquer pour l'émergence d'une action citoyenne *Créer une instance fédératrice de tous les acteurs à l'échelle de l'agglomération autour de l'agriculture (agriculteurs, associations, élus, société civile) (référence à APPVPA et Terre & Cité) *Sensibiliser les élus à l'agriculture. Echanges et partage entre les élus sur les expériences de leur commune en lien avec l'agriculture *Inscrire dans le PCAET et le Projet de Territoire les enjeux agricoles	2

<p>Créer une cellule de veille foncière et un recueil de candidats à l'installation et à la transformation</p>	<ul style="list-style-type: none"> *Inventorier les terres en friche *Revoir le zonage du PLUi pour protéger les terres agricoles *Créer une cellule de veille foncière avec juriste pour dénouer les situations de blocage *Créer un partenariat avec Terre de Lien sur l'identification du foncier *Connaître et recenser les candidats à l'installation (contact GAB IDF) *Réduire les terres à titre précaire pour encourager la mise en place de baux ruraux *Mise à disposition du foncier et des logements agricoles par les collectivités *Soutenir financièrement des projets des exploitations agricoles *Visiter des projets exemplaires et partager les expériences *Favoriser la diversité de production, des métiers et des savoir-faire *Inciter les agriculteurs à faire des groupements d'employeurs via l'animation locale 	<p>3</p>
<p>Comment développer la distribution locale ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> *Travailler sur le cahier d'appels d'offre pour la RC et remettre en place des régies centrales *Mettre en place un étiquetage "local" et signe de reconnaissance pour les collectivités soutenant ces produits *Mettre à disposition des locaux *Encourager la communication et les actions de pédagogie sociale et citoyenne *Elargir l'offre pour tous en AMAP : baisse des prix et insertion de produits transformés pour ceux qui ne cuisinent pas 	<p>4</p>
<p>Comment réunir et rapprocher les agriculteurs et les consommateurs et rétablir la confiance entre les acteurs ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> *Eduquer et sensibiliser sur la saisonnalité des produits et l'agriculture locale *Valoriser le consommateur dans son action d'achat local *Communiquer autour du juste prix des produits comme lien de rapprochement entre l'agriculteur et les consommateurs. *Les collectivités pourraient apporter un soutien logistique aux circuits de vente directe et locale (mise à disposition de locaux) *Etudier la possibilité d'une mise en place d'une monnaie locale valorisant la production agricole du territoire *Faire coïncider les marchés locaux et les horaires des actifs car souvent en décalage *Améliorer la confiance entre les acteurs en informant sur le mode de fonctionnement des différents systèmes *Soutenir, encourager et communiquer sur les structures de vente directe et locale 	<p>5</p>
<p>Comment convaincre et aider les agriculteurs à produire pour la population locale ? Coût face au budget des ménages ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> *Favoriser l'approvisionnement local dans les restaurations collectives (écoles, hôpitaux, entreprises, crèches, maisons de retraite...) *Assurer une communication coordonnée et développée par SQY *Mettre à disposition des lieux de vente via la force publique (écoles, maisons de quartier...) *Développer la vente locale (épiceries collaboratives, amap, et autres formes) démontrant le potentiel de vente aux agriculteurs 	<p>6</p>

<p>Définir une agriculture locale et faire de SQY un acteur innovant pour une agriculture de proximité</p>	<p>*Sécuriser le foncier : -Réduire les baux précaires -Travailler en partenariat avec la SAFER -Poursuivre l'engagement de SQY de préservation des terres agricoles dans le PLUi *Informers les habitants du Plan de Développement Durable de la CASQY via un guide distribué dans les foyers *Accompagner les transmissions pour diversifier l'offre locale *Inciter les restaurations collectives (collèges et lycées, ...) à utiliser des produits locaux et/ou bio afin d'offrir aux producteurs de nouveaux débouchés</p>	<p>9</p>
<p>Comment ne pas opposer agriculture biologique et agriculture raisonnée ?</p>	<p>*Créer des liens et des structures de liaison entre les acteurs afin de communiquer et dialoguer. Arriver à une compréhension commune des enjeux pour en tirer des actions satisfaisantes pour toutes les parties *Réfléchir avec les agriculteurs pour concilier les itinéraires de production et les questions environnementales et voir quelles adaptations sont possibles *Travailler avec la chambre d'agriculture pour accompagner les évolutions des exploitations *Accompagner la structuration des filières (transformation des produits, exemple pain) *Mettre en place des initiatives de soutien financier pour les exploitations agricoles (exemple de la cagnotte solidaire) *Encourager les circuits de commercialisation directs</p>	<p>10</p>
<p>Décentralisation en France</p>	<p>*Réviser les politiques d'aménagement du territoire *Protéger les espaces agricoles et naturels *Mieux intégrer la société civile aux prises de décisions *Réviser la Politique Agricole Commune</p>	<p>11</p>
<p>Au cas par cas :</p>		
<p>Comment envisager l'avenir des terrains de la Minière ?</p>	<p>*Prise de contact entre associations et agriculteurs présents sur les terrains *Identifier et quantifier la demande *Intégrer les préoccupations sociales de la Mairie *Organiser des évènements/ateliers avec les agriculteurs *Exemple de projet : jardin d'insertion, jardin partagé et pédagogique</p>	<p>12</p>
<p>Quel est l'avenir du jardin de Cocagne qui a fermé ?</p>	<p>*Garder la vocation agricole du lieu *Lancer un appel à projet à destination des porteurs de projet pour le devenir du lieu. *Privilégier un projet à vocation de réinsertion professionnelle et sociale et si possible en agriculture biologique *Mettre à disposition des locaux pour les associations (maison de l'agriculture locale, ...) *Des exemples de projets à mettre en place : - Création d'une école horticole de production (modèle région Rhône-Alpes) pour former des jeunes de 18 à 25 ans - Installation d'un ou de plusieurs maraîchers -Projet d'insertion via l'activité agricole hors réseau de Cocagne</p>	<p>7</p>

Les terres agricoles de l'île des loisirs	<ul style="list-style-type: none">*Maintenir une activité agricole sur l'île des loisirs et conserver sa qualité paysagère*Répondre à une attente de la population de manger local*Conversion en bio d'une partie des terres et aide à l'installation des porteurs de projets AB*Offrir aux habitants et aux établissements scolaires des activités pédagogiques, en lien avec l'agriculture*Demander le soutien des collectivités territoriales et institutionnelles (Chambre d'Agriculture) comme appui technique pour ces conversions*Proposer des cultures complémentaires aux grandes cultures actuellement en place en partenariat avec l'agriculteur présent (miel, brebis, ...)*Créer un lieu de dépôt-vente de la production de l'île des loisirs	8
---	--	----------

Comment développer une agriculture de proximité à Saint Quentin en Yvelines ?

Un buffet de produits locaux a été proposé aux participants le midi, et la journée s'est conclue sur un moment de convivialité pour tous.



IMG 6265



Forumagrijjk126 + Figure 1 IMG_132



FIGURE 2 IMG_3126

ANNEXES

- **ANNEXE 1 : Les outils existants pour développer l'agriculture de proximité**
- **ANNEXE 2 : Fiches des ateliers du forum du 25 février 2017**
- **ANNEXE 3 : Compte rendu de la réunion avec les agriculteurs du 04/04/2017**
- **ANNEXE 4 : Compte rendu de la réunion de l'APPVPA avec les agriculteurs le 24/04/2017**

ANNEXE 1 : Les outils existants pour développer l'agriculture de proximité

LES PROGRAMMES DE FINANCEMENT EUROPEEN(FEADER) : LEADER ET « COOPERATION »

LEADER : (Liaison entre Action de Développement de l'Economie Rurale)

L'Association Patrimoniale de la Plaine de Versailles a été l'un des trois premiers territoires qui ont pu bénéficier de ce programme de 2007 à 2013, ce qui lui a permis de lancer une véritable dynamique et surtout d'apprendre aux acteurs locaux à se connaître et à travailler ensemble. Une enveloppe d'un peu plus de 1 million d'euros a été investie dans des projets innovants du territoire, dont la charte paysagère participative.

Terre et Cité a porté la candidature du Plateau de Saclay au programme LEADER 2014-2020, qui a été retenue en Juillet 2015 avec une enveloppe de 1,239 millions d'euros sur une période de 7 ans.

Le périmètre du Groupe d'Action Locale (GAL) comprend les communes de Guyancourt et de Magny-les-Hameaux. La Communauté d'Agglomération a été associée dès le début de l'élaboration de la candidature et a soutenu celle-ci tout au long de la préparation.

Le Comité de Programmation du GAL du plateau de Saclay, dont M.Pluyaud est le Vice-Président, compte parmi ces membres Guyancourt, Magny-les-Hameaux, l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines et des acteurs associatifs du territoire. L'agglomération est aussi représentée au Comité Technique du GAL.

Le programme LEADER de Terre et Cité a d'ailleurs d'ores et déjà soutenu sur SQY le projet de ferme périurbaine pour une production bio de proximité.

Mesure Coopération du FEADER :

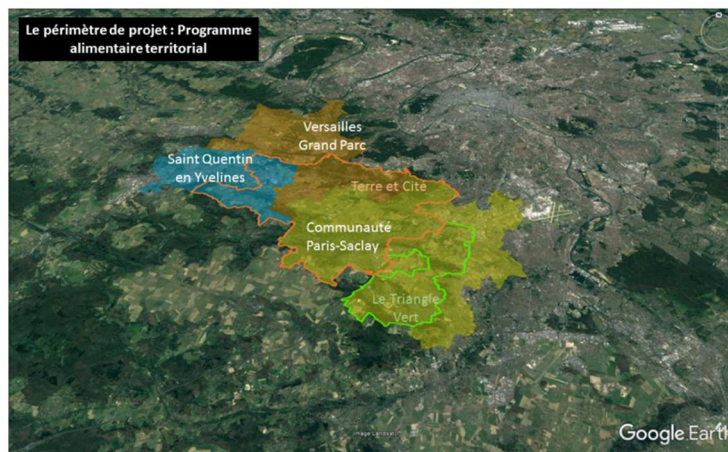
Celle-ci vise à encourager les formes de coopération qui permettent de favoriser l'innovation. L'Association de la Plaine de Versailles bénéficie de cette mesure pour 3 années, de 2016 à 2018. Elle lui permet notamment de conduire des actions d'animation entre les agriculteurs, visant à pérenniser et développer l'offre alimentaire de proximité.

En effet, une première étude sur les circuits conduite conjointement par les Communautés d'Agglomération Saint Quentin en Yvelines, Versailles Grand Parc, Paris-Saclay a conclu que la demande était très largement supérieure et qu'il fallait privilégier les actions d'animation locale avec les agriculteurs pour développer l'offre.

L'association accompagne donc la filière des activités spécialisées (maraîchage, arboriculture, petits élevages). Elle a renouvelé la carte des agriculteurs qui font de la vente directe, qui a été distribuée dans les boîtes aux lettres ou sur les lieux publics par les communes. Elle a incité au regroupement de moyens, ce qui a abouti à la création d'une CUMA (coopérative d'Utilisation du Matériel Agricole). Elle étudie la faisabilité d'un atelier locale de transformation (de jus de pomme pour commencer) pour accroître la valeur ajoutée produite sur le territoire. Elle accompagne les reprises d'exploitation, en lien avec la SAFER et les communes, pour promouvoir de nouvelles installations en agriculture spécialisée et accroître la production en agriculture biologique. Elle sensibilise également les agriculteurs céréaliers à une diversification vers des légumes de plein champ bio, en partenariat avec la coopérative « Ferme Bio d'Ile de France ». L'objectif est aussi par ce biais d'approvisionner les cantines scolaires en bio et local.

LE PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL

Le premier Projet Alimentaire Territorial (PAT) d'Ile de France a été inauguré le 1^{er} mars 2017. Ce PAT de Saclay-Versailles-Saint-Quentin concerne un vaste territoire formé par les 3 intercommunalités (Versailles Grand Parc, Saint-Quentin en Yvelines et la Communauté Paris-Saclay).



Attention mettre à jour pour sqy

Il est animé par les associations Terre et Cité et le Triangle Vert des Villes Maraîchères du Hurepoix, soit 58 communes et près de 800 000 habitants, en partenariat avec la Chambre Interdépartementale d'Agriculture Ile-de-France Ouest et le Champ des Possibles.

Le projet a été retenu parmi 423 projets présentés au niveau national. Outre un soutien financier, il fait l'objet d'une reconnaissance officielle et d'un accompagnement méthodologique du Ministère de l'Agriculture. Il fait partie des projets pilotes qui permettront d'arriver à terme à 500 Projets Alimentaires Territoriaux en France en 2020. Cette démarche vise à renforcer et rapprocher productions et consommation locales, en soutenant l'installation agricole, la diversification des exploitations vers des débouchés locaux, la transformation des produits, et en favorisant la mise en place de filières de distribution de produits locaux. Elle est issue d'un partenariat avec l'ensemble des acteurs locaux intervenants sur ces thématiques et vise à faire émerger un politique alimentaire de proximité au niveau de notre territoire.

LA ZONE DE PROTECTION NATURELLE AGRICOLE ET FORESTIERE (ZPNAF)

La loi du Grand Paris du 3 Juin 2010 a intégré, en raison de la vitalité de son agriculture et de l'importance de sa biodiversité, la préservation et de la valorisation des espaces naturels, agricoles et forestiers du plateau de Saclay et de ses vallées, en parallèle du projet de cluster. « Il est créé une zone de protection naturelle, agricole et forestière dans le périmètre de l'opération d'intérêt national du plateau de Saclay et de la petite région agricole de ce plateau (...) Cette zone, non urbanisable, est délimitée par décret en Conseil d'Etat, pris dans un délai d'un an à compter de la promulgation de la même loi »

L'expérience en matière de protection des espaces ouverts montre qu'un dispositif foncier seul est très souvent insuffisant pour protéger les espaces sur le long terme, et qu'il est essentiel d'y associer une dynamique de projet. La loi du 3 Juin 2010 prévoit donc qu'au « sein de la zone de protection, l'Établissement Public de Paris-Saclay élabore, en concertation avec les communes ou établissements publics de coopération intercommunale situés dans la zone de protection, un programme d'action qui précise les aménagements et les orientations de

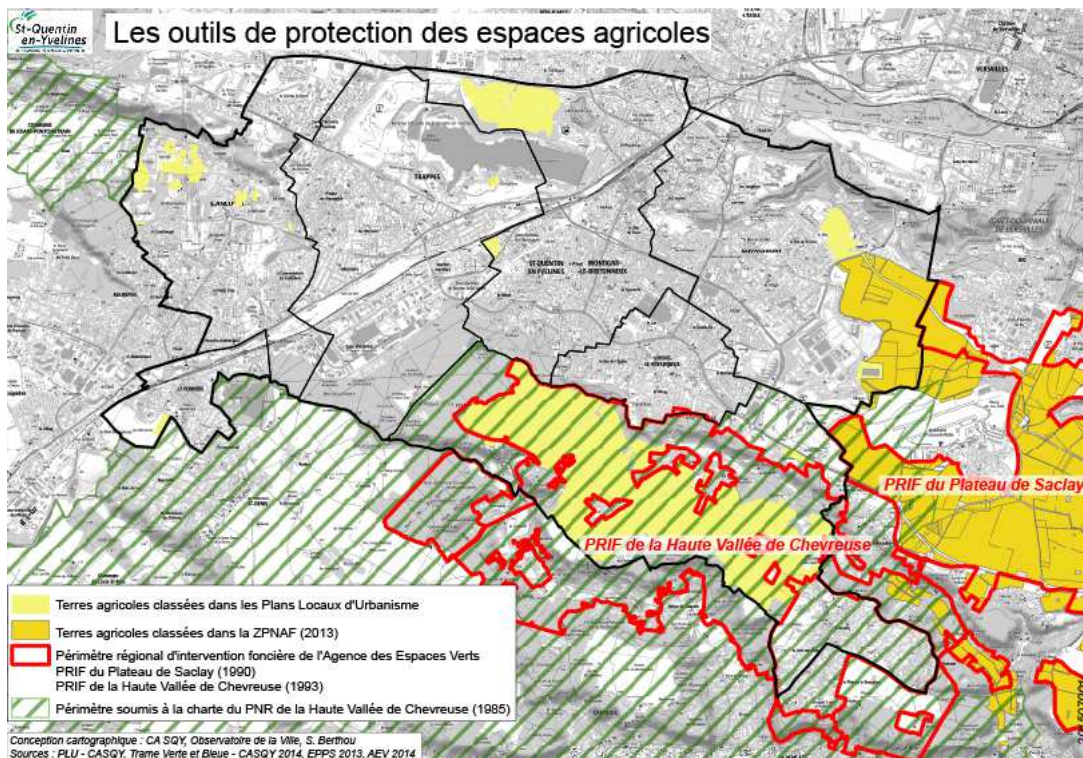
gestion destinés à favoriser l'exploitation agricole, la gestion forestière, la préservation et la valorisation des espaces naturels et des paysages. »

Les acteurs locaux concernés par cette démarche sont nombreux. Pour construire ce projet en complément du dispositif foncier, un cycle de concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire a été organisé entre novembre 2016 et Février 2017 sur une première version du programme d'action. L'objectif général de ce programme d'actions est triple :

- Dans le respect des choix entrepreneuriaux effectués par les agriculteurs, définir les conditions du maintien et du développement d'une agriculture productive viable et durable sur le territoire, dans la diversité de ses composantes : **Assurer la pérennité de l'agriculture au sein de la ZPNAF.**
- Créer les conditions d'une coexistence harmonieuse avec les milieux et les acteurs du monde urbain environnant, mais également du développement d'échanges de biens et de services utiles, par la création de nouveaux débouchés pour l'agriculture vers d'autres acteurs du territoire, et inversement. Il s'agira, ce faisant, de renforcer et de créer des liens sociaux plus denses entre le monde agricole et le monde urbain : **Mieux vivre ensemble et construire un avenir commun.**
- Concilier l'agriculture et la préservation de l'environnement, en particulier en mettant en place une gestion optimisée des espaces boisés et des espaces naturels du territoire : **Optimiser la gestion des espaces forestiers et naturels.**

Ce programme d'actions sera validé par le Conseil d'Administration de l'EPPS mi-2017. Le programme d'action sera suivi par un comité de pilotage et un comité de suivi rassemblant les parties prenantes, qui correspondrait jusqu'en 2022 au Comité de Programmation de LEADER.

Sur le périmètre de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, seule la commune de Guyancourt est concernée sur 178,3 hectares par ce programme d'action.



PERIMETRE REGIONAL D'INTERVENTION FONCIERE (PRIF)

La loi du 6 mai 1976 a confié à l'Agence des Espaces Verts (AEV) de la Région Ile-de-France (établissement public régional à caractère administratif), une mission générale de préservation et de mise en valeur des espaces verts d'Ile-de-France, élargie au fil des ans aux espaces ouverts, à savoir : l'ensemble des espaces boisés, agricoles, et naturels. À cet effet, l'AEV dispose de la capacité d'acquérir des terrains au nom et pour le compte de la Région. L'AEV concentre ses interventions foncières sur des espaces reconnus d'intérêt régional, dans le cadre privilégié de périmètres régionaux d'intervention foncière, outil partenarial créé par la Région. Le PRIF est l'outil essentiel de l'AEV, il permet par un dialogue ouvert entre les différentes collectivités territoriales, par des actes politiques, et par différents procédés d'intervention foncière de conforter et de pérenniser la protection des espaces naturels, périurbain de la Région Ile de France. La création ou l'extension d'un PRIF fait l'objet d'une délibération du Conseil Régional, après délibération de l'AEV, des communes (et éventuellement des communautés de communes ou d'agglomération).

Le site classé de la Plaine de Versailles

En 2000, l'Etat a classé un espace agricole de 2600 ha situé dans la perspective du château de Versailles, en vue de le rendre inconstructible. Ce site comprend la commune de Villepreux. La profession agricole avait demandé qu'un document de gestion soit annexé à ce site, ce qui n'avait pu être fait car cela n'était pas prévu par la loi. La DRIEE a élaboré un guide visant à valoriser le patrimoine naturel et historique de ce site. Elle a confié une mission de médiation locale à l'APPVPA depuis 2007 en raison de son organisation représentative de tous les intérêts locaux.

La charte paysagère participative de la Plaine de Versailles

Les agriculteurs de la Plaine de Versailles, soucieux de ne pas être mis sous cloche, ont souhaité qu'une charte paysagère soit élaborée en tant que guide de bonnes pratiques et non en tant qu'instrument contraignant. C'est ainsi qu'une charte paysagère participative a vu le jour sur les 24 communes que comptait l'association en 2014. Elle comprend cinq grandes orientations :

- Maintenir l'activité agricole comme socle des paysages
- Cultiver un « dialogue paysager » entre les espaces agraires et bâtis
- Enrichir les paysages par une politique environnementale
- Comprendre les paysages agricoles de la plaine et communiquer auprès du grand public
- Valoriser le patrimoine culturel

C'est dans ce cadre que sont actuellement menées des actions sur les trames vertes et sur les lisières agri-urbaines.

L'association communique également auprès du grand public de diverses façons : cafés-sciences, Printemps et Automne de la Plaine, exposition sur les paysages de la Plaine de Versailles, articles dans les magazines municipaux, accueil dans les fermes, etc.

CHARTRE PNR DE LA HAUTE VALLEE DE CHEVREUSE

Le PNR de la Haute Vallée de Chevreuse La commune de Magny-les-Hameaux est la seule commune de Saint-Quentin-en-Yvelines appartenant au Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse. La Charte de ce PNR signée par la commune protège les paysages agricoles. « Les parcs naturels régionaux concourent à la politique de protection de l'environnement, d'aménagement du territoire, de développement économique et social et d'éducation et de formation du public. Ils constituent un cadre privilégié des actions menées par les collectivités publiques en faveur de la préservation des paysages et du patrimoine naturel et culturel ». (Art. L333-1 du Code de l'Environnement). La charte du PNR est opposable aux documents d'urbanisme.

ANNEXE 2 : Fiches des ateliers du forum du 25 février 2017

Chaque fiche numérotée correspond à un compte-rendu d'atelier, avec le nom des participants, les points essentiels abordés au cours de la discussion, ainsi que les propositions concrètes qui sont ressorties.

1) Créer une association, un collectif, une alliance, fédérant les associations

Participants :

Philippe Tellier, Isabelle Pierson, Marie-Jeanine Garnier, Martine Alibert, Jean-Claude Hibon

Points essentiels de la discussion

- Il y a beaucoup d'acteurs dans le domaine de l'agriculture. Il faut essayer de faire converger les forces pour gagner en efficacité.
- Rien ne recense ou ne regroupe la disponibilité des produits locaux. Il est difficile de trouver des informations sur l'agriculture locale quand on est citoyen.
- Un annuaire de l'ensemble des associations et un calendrier recensant les événements seraient très utiles.
- La journée sur l'agriculture est une bonne initiative. Il faut continuer cette dynamique avec les élus.
- Les divers acteurs doivent se regrouper et se coordonner pour regrouper les compétences et faire face aux différents problèmes qui se posent.
- Journée de communication dans les rues, avec des ateliers de toutes les associations pour montrer qu'il y a un objectif commun, et inviter les acteurs en plus tels que les agriculteurs et distributeurs pour donner une impulsion à l'agriculture locale.
- Mettre en relation les propriétaires de terres disponibles et les repreneurs intéressés : cela créerait de l'emploi,
- Avoir une maison de l'agriculture globale
- Prendre en compte les pépiniéristes.
- Fédérer les associations paraît essentiel, notamment dans un contexte financier tendu. Il est difficile de se faire connaître parfois pour les associations. Elles doivent se fédérer et non se regrouper, la forme juridique est à discuter (collectif informel, ...)
- Création d'un forum sur le thème de la création d'une alliance fédératrice. Le collectif permettra de recenser les besoins de chaque association, et acteurs, et essaiera de proposer des solutions collectivement. Le collectif permettrait également de renseigner sur les subventions possibles, et peut être proposer des formations communes.

Les objectifs du collectif pourraient être :

- Créer une association fédératrice des associations pour une agriculture locale à SQY.
- Faire le lien les différents acteurs : agriculteurs, intendants des établissements publics, les distributeurs, les corps intermédiaires tels que la chambre de l'agriculture, SAFER, ...

Propositions

- Créer un site collaboratif regroupant les informations sur les associations (domaine d'action, annuaire, évènements...)
- Mettre en place un forum fondateur du collectif
- Créer une foire agricole à SQY regroupant les différents acteurs locaux pour promouvoir l'agriculture locale

2) Convaincre les politiques, Créer une division (service) agriculture au sein de SQY

Participants :

Claire Morin, Marie Cousin, Jean Luc Manseau, Geneviève Tellier, Agnès Tanguy, Benedicte Dufieu, Axelle Ribault, Laurence Renard, Jean-Pierre Laville, Vivianne Boussier

Points essentiels de la discussion

- La politique fait partie du schéma indispensable pour permettre la mise en œuvre des projets. Mais aujourd'hui l'ornemental passe devant le nourricier dans l'organisation des services de l'agglomération. Il y a des actions de la part des communes mais elles semblent plus de l'ordre de la communication et de la pédagogie que nourricière.
- L'intention politique est timide : la volonté est affichée, mais comment passer d'une intention politique à des actions concrètes ? La prise en charge de ces questions par les pouvoirs publics est insuffisante. Les projets ne peuvent pas avancer sans feu vert politique. Cela est nécessaire avant la mise en œuvre qui peut être citoyenne. Une communication adaptée pourrait faire émerger l'action citoyenne. Les actions ne seront possibles que si les élus suivent et accompagnent ces initiatives.
- Un changement de paradigme est nécessaire : il ne faut plus opposer ville et campagne, il faut penser l'ensemble. Les espaces agricoles et les espaces urbains non bâtis doivent permettre d'accueillir de l'agriculture pour faire vivre/nourrir les habitants.
- L'espace de la Minière : ce terrain présente des terres agricoles intéressantes pour l'agriculture. Il y a eu une rencontre avec la mairie à l'issue de laquelle ces terres ont été conservées dans le PLUi, mais ce n'est pas suffisant. Ces terres doivent avoir des usages pour être conservées et il faut démontrer leurs intérêts aux élus (agriculture urbaine, verger...). Il faut montrer qu'une demande et un marché pour une agriculture saine, locale, durable et biologique existent de la part de citoyens (électeurs).
- Un manque de cohésion entre toutes les idées du monde associatif et sa dispersion entraîne un manque de lisibilité. Il est nécessaire de coordonner toutes les idées qui émergent sur le territoire (lieu de rapprochement- est ce que la maison de l'environnement aurait pu avoir ce rôle-là ?).
- Exemple de Magny : une commune motrice du point de vue politique et qui répond aux attentes des associations.
- Un manque de communication au niveau de l'agglomération : les expériences d'une commune ne bénéficient pas aux autres communes. Les politiques doivent lancer une initiative fédérant les acteurs et les actions (lieux, action, événement, visite ...). Les associations peuvent montrer aux élus ce qui se passe, et leur faire prendre conscience qu'il y a une demande citoyenne.
- Dans le cadre du PLUi, essayer d'avoir un référent « terres agricoles » et fixer des objectifs à moyens et à long terme, également dans le Projet de Territoire et le PCAET.

Propositions

- Ne plus opposer rural et urbain dans la communication
- Communiquer pour l'émergence d'une action citoyenne
- Avoir une instance fédératrice de tous les acteurs à l'échelle de l'agglomération autour de l'agriculture (agriculteurs, associations, élus, société civile) (référence à APPVPA et Terre & Cité)
- Sensibiliser les élus à l'agriculture. Echanges et partage entre les élus sur les expériences de leur commune en lien avec l'agriculture
- Inscrire dans le PCAET et le Projet de Territoire les enjeux agricoles

3) Comment attirer les maraîchers à SQY - Créer une cellule de veille foncière et un recueil de candidats à l'installation et à la transformation

Participants :

Sophie Guillemet, Jean-Luc Manceau, Philippe, Isabelle, Claire Morin, Pierre Tanguy

Points essentiels de la discussion

- Terre de Liens met en rapport des agriculteurs et des maraîchers sur du foncier. Financement collaboratif de terres (structure nationale) ?
- Commencer à faire un inventaire des terres en friche.
- Il faut conserver les pépinières, les paysagistes et les éleveurs pour favoriser la diversité de la production et des métiers
- Cellule de veille foncière à créer avec juristes : faire du lobbying pour dénouer les situations de blocage (bail précaire ...). Exemples : Nord de l'île des Loisirs (appartenant à la Région) cultivée en bail précaire par la ferme de Grignon (70 ha, dont 20 ha pourraient être cultivés en maraîchage) ; ferme de Villaroy à Guyancourt (appartenant à la SQY ?): proposer des baux ruraux à long terme. Comment financer le juriste (ou juriste à la retraite) ?
- Quand le PLUi global sera élaboré, revoir les zonages des communes pour protéger les terres agricoles qui sont en urbanisable. Il faut éviter que des terres agricoles soient bétonnées. A Plaisir, il y a encore beaucoup de terres intramuros qui sont classées urbanisable.
- Assurer le portage économique des exploitations agricoles qui n'auraient pas les moyens :
 - Utiliser le crowdfunding
 - Faire acheter le terrain par la commune, mettre à disposition de l'agriculteur un logement, ainsi que pour les salariés (Emmener les élus voir des villes qui aident les maraîchers. ex. Suisse)
 - Les grosses entreprises pourraient sponsoriser des installations, acheter des terres (Ex. Crédit Agricole à Guyancourt. Terre et Cité a fait faire un tour en bus aux entreprises en 2015. Pas de suite, mais initiative à poursuivre).
- Connaître les candidats à l'installation : contacter le GAB Ile de France.
- Réfléchir à une mise à disposition de foncier et de logements, et également pour un accès à l'eau et à l'énergie.
- Inciter les agriculteurs à faire des groupements d'employeurs par de l'animation locale.

Propositions

- Inventorier les terres en friche
- Revoir le zonage du PLUi pour protéger les terres agricoles
- Créer une cellule de veille foncière avec juriste pour dénouer les situations de blocage
- Créer un partenariat avec Terre de Lien sur l'identification du foncier
- Connaître et recenser les candidats à l'installation (contact GAB IDF)
- Réduire les terres à titre précaire pour encourager la mise en place de baux ruraux
- Mise à disposition du foncier et des logements agricoles par les collectivités
- Soutenir financièrement des projets des exploitations agricoles
 - *Créer des partenariats financiers entre les agriculteurs et les entreprises (sponsoring)*
- Visiter des projets exemplaires et partager les expériences
- Favoriser la diversité de production, des métiers et des savoir-faire
- Inciter les agriculteurs à faire des groupements d'employeurs via l'animation locale

4) Comment développer la distribution locale ?

Participants :

Olivier Pareja , Isabelle Al Subaihi, Guillaume Hirigoyen, Nathalie Pham, Pascale Mormiche, Hervé

Points essentiels de la discussion :

- Développer les structures de distributions en circuit court comme les EPIs (Epiceries participatives, exemple de Châteaufort) et les AMAPs.
- **L'AMAP** paye les frais de l'agriculteur, lui fait confiance. En temps normal l'agriculteur donne toute sa production à l'AMAP mais parfois les agriculteurs ont en complément d'autres circuits les bonnes années. La limite du système AMAP se trouve dans le prix des paniers qui ne sont pas accessibles à tous. Comment toucher un public qui ne cuisinent pas (produits transformés : confiture, compote, ...) ?
- **Fonctionnement de l'EPI** de Châteaufort : il y a une liste de 200 produits courants issus du PNR (comprend les produits d'hygiène). L'EPI est livrée une fois par mois dans un rayon de 15km. Une fois par semaine, il y a des produits frais (pain, ...). Chaque adhérent fournit 2h de travail par mois. Tous les participants sont bénévoles – pas de bénéfice – le prix d'achat revient à moins 30% du prix de gros, ce qui s'explique par l'absence d'intermédiaires. Le tarif du producteur est respecté. La création d'emploi ne se fait pas dans le secteur de la distribution mais dans celui de la production.
- **La restauration collective**
Les communes ont supprimé leurs régies centrales.
Un travail peut être fait au niveau des cahiers d'appel d'offre pour la restauration collective
- **Les paniers**
Paniers en entreprise et paniers en gare
- **Magasin de producteurs**
SQY pourrait mettre à disposition un hangar où l'on pourrait retrouver tous les productions du territoire.
 - *Pour les circuits de commercialisation, attention à la question des calendriers (vacances scolaires, entreprises, ...)*
 - *Pour les exploitants, s'assurer de ne pas avoir un seul distributeur*
- **Projet de Guillaume** : Guillaume souhaite s'installer avec un deuxième maraicher, et compléter par des élevages de poules pondeuses et d'escargots bio. Une surface de 4 ha sur SQY serait suffisante, et 8ha donnerait une bonne visibilité.
- **Projet de Hervé** : Pour exemple, nous sommes 2 maraichers sur 2,5 ha avec 2000 m² et nous faisons 70 paniers

Propositions

- Elargir l'offre pour tous en AMAP : baisse des prix et insertion de produits transformés pour ceux qui ne cuisinent pas
- Travailler sur le cahier d'appels d'offre pour la RC et remettre en place des régies centrales
- Mettre en place un étiquetage "local" et signe de reconnaissance pour les collectivités soutenant ces produits
- Mettre à disposition des locaux (AMAP, EPI, ...)
- Encourager la communication et les actions de pédagogie sociale et citoyenne
- Développer les paniers en entreprises et dans les gares
- Créer un magasin de producteurs développé par SQY

5) Comment réunir et rapprocher les agriculteurs et les consommateurs ? Comment rétablir la confiance entre les acteurs ?

Participants :

Pierre Tanguy, Roland Bossuet, Sophie, Bruno Boussard, Frank Sentier, Robert Pires, Cyril Girardin, Yuki Takahashi, Emmanuelle Ruiz et Martine Bonnet

Points essentiels de la discussion

Problématiques :

- Le coût est un des freins au développement de l'agriculture locale.
 - Comment faire baisser les coûts de production ?
 - C'est paradoxal car un produit venant de loin est moins cher qu'un produit proche
 - Comment faire pour avoir du poids sur la politique de l'offre et de la demande ?
 - Les citoyens n'ont pas la connaissance des circuits. Il faut rapprocher les consommateurs et les agriculteurs pour une agriculture locale et rétablir la confiance entre les acteurs
-
- Les agriculteurs locaux maraichers n'ont pas de soutien de la Politique Agricole Européenne, l'agglomération peut-elle les accompagner financièrement ?
 - Le budget est un frein pour les installations. La demande est réelle sur le territoire, notamment pour des petits élevages de qualité, avec un achat de céréales localement.
 - Aujourd'hui manger local n'est pas forcément beaucoup plus cher, mais il y a des catégories sociales qui ne sont pas touchées.
 - Dans les AMAP, le prix n'intègre pas ou peu le coût de distribution. Le prix des paniers prend en compte la rémunération de l'agriculteur. C'est alors au citoyen de voir ce qu'il veut payer pour rémunérer le travail de l'agriculteur.
 - Action de pédagogie sur la saisonnalité des produits demandée, avec par exemple une intégration de ce sujet au programme des cycles 2 dans le cadre du développement durable. Pour la restauration scolaire, il est possible de proposer des fruits locaux de saison. Un test de saisonnalité auprès de lycéens a été effectué dans un restaurant scolaire : « quels sont les fruits de saison ? » (Présentation de pommes d'ananas, etc...). Moins de 5% des élèves ont été capable de donner les fruits de saison locaux.
 - Si on mange moins de viande on peut acheter des produits végétaux plus cher. Le régime végétarien peut maintenir en bonne santé.
 - D'autres participant disent qu'il ne faut pas se tromper de débat. Si quelque chose manque à QSY et dans l'île de France c'est l'élevage. L'élevage est sur la partie ouest de la France.
 - Le film « Demain » peut être une source d'inspiration pour la mise en place d'une monnaie locale qui permettrait de sortir de la chaîne de l'industrie, du circuit du bas coût. Sur le plateau de Saclay, cela permettrait de rémunérer les agriculteurs à juste prix.

Récapitulatif des points essentiels :

- Evolution du mode de consommation : trouver tous produits en toute saison n'est pas normal.
- Prix du panier : prise de conscience par le consommateur que le prix de la rémunération de l'agriculteur est comprise dans le coût du panier,
- Problème de connaissance des produits de la saisonnalité des légumes et des fruits locaux
- Comment donner envie à toutes les catégories sociales de consommer local ?

Propositions

- Etudier la possibilité d'une mise en place d'une monnaie locale valorisant la production agricole du territoire
- Faire coïncider les marchés locaux et les horaires des actifs car souvent en décalage
- Communiquer autour du juste prix des produits comme lien de rapprochement entre l'agriculteur et les consommateurs.
- Améliorer la confiance entre les acteurs en informant sur le mode de fonctionnement des différents systèmes
- Soutenir, encourager et communiquer sur les structures de vente directe et locale type AMAP.
- Les collectivités pourraient apporter un soutien logistique aux circuits de vente directe et locale (mise à disposition de locaux)
- L'agglomération peut-elle accompagner financièrement les agriculteurs ?
- Eduquer et sensibiliser sur la saisonnalité des produits et l'agriculture locale

6) Comment convaincre et aider les agriculteurs à produire pour la population locale ? Coût face au budget des ménages ?

Participants :

Franck Sentier, Olivier Pareja, Francis Hidalgo, Martine Alibert, Emmanuelle Ruiz, Axelle Ribault, Geneviève Tellier, Christian Millevoye, Jean Gourichon, Bruno Boussard, Bernadette Zhu, Antonin Moulart

Points essentiels de la discussion :

- L'approvisionnement local constitue un vrai projet de territoire, un sujet essentiel pour aider les agriculteurs. Le développement local est important pour le développement futur des agriculteurs, la population, et le lien social. Une partie de la production des agriculteurs du territoire doit être consacrée à la production locale. Cela évite le transport de denrées. Il n'est pas simple pour les agriculteurs de diversifier la production, comment les convaincre, les aider, les accompagner ? La demande pour des produits locaux est importante.
- Comment faire venir des maraichers sur le territoire ? Quels terrains peuvent recevoir du maraîchage ? Il est possible de louer des parcelles et sous quelles modalités (location de parcelles possible). Il y a des espaces vacants qui permettrait de faire du maraîchage via de la permaculture par exemple sans forcément toucher aux céréaliers, et à leur conversion.
- Le potentiel de vente des AMAP doit être montré aux agriculteurs. Mais ce n'est pas un débouché vers lequel tous les agriculteurs peuvent s'orienter actuellement. Il est nécessaire d'accompagner les agriculteurs pour qu'ils se reconvertissent. Une transition dans la pratique de l'agriculture est nécessaire, il faut identifier des outils et des démarches pour y parvenir.
- L'agriculture périurbaine est essentielle pour la sensibilisation des habitants (éducation, pédagogie et population), et pour montrer aux acteurs le potentiel de marché. Il faut aider la population à trouver des produits locaux plus facilement.
- La location de commerce est hors de prix donc des lieux de ventes (marché local, locaux) pour vendre les produits (et pas que pour le maraîchage mais aussi les œufs, la viande...) plus facilement sont souhaités. Ces lieux doivent être à divers endroits du territoire pour être proche des différents publics et limiter l'usage de la voiture.
- SQY doit développer une politique coordonnée sur l'agriculture et définir le rôle que l'agglomération peut jouer. L'agglomération pourrait par exemple mettre à disposition des terrains.

Propositions

- Développer le réseau AMAP, épiceries collaboratives et autres formes démontrant le potentiel de vente aux agriculteurs
- Mettre à disposition des lieux de vente via la force publique (écoles, maisons de quartier...)
- Favoriser l'approvisionnement local dans les restaurations collectives (écoles, hôpitaux, entreprises, crèches, maisons de retraite...)
- Assurer une communication coordonnée et développée par SQY

7) Quel est l'avenir du jardin de Cocagne (Ferme de Buloyer) qui a fermé ?

Participants :

Viviane Boussier, Jean-Pierre Laville, Dominique Ducoup, Marie Cousin, Hervé, futur maraicher, Jean-Claude Hibon, Marie-Jeannine Garnier

Points essentiels de la discussion :

- Historique : La ferme de Buloyer a été transformée en siège de l'Etablissement Public d'Aménagement -achat de terres sur les communes de SQY- (loi du Louvrier 65), où tous les services de l'agglomération étaient présents. L'EPA a été dissout, le terrain a été un temps en jachère avant d'être repris par une structure d'insertion pour les jeunes, permettant la production et la vente de produits agricoles bio en panier (chiffre d'affaire de 500 000 euros/an). Ce jardin d'insertion, relié au réseau national Cocagne, a permis la création de 10 postes pour des personnes éloignées du monde de l'emploi. Il accueillait de nombreuses formations. En Ile de France, des structures du réseau cocagne étaient présentes à Magny, Vauhallan et Avrainville, et étaient rattachées à la même structure comptable. La volonté du Président de Cocagne a été de valoriser Vauhallan sur le plateau de Saclay, à proximité des entreprises. Le Jardin de Cocagne de Magny a fermé à l'hiver 2016, le jardin de « SQY en transition » présent sur la ferme de Buloyer a été suspendu.
- La fermeture du site est dommageable car il y avait un très bon taux de réinsertion dans la société, même d'anciens détenus.
- Pour la production agricole, le jardin possède le label biologique qu'il faut conserver.
- Pour information, l'Association Ville verte – association d'éducation à l'environnement sur tout le département, fondée en 1988 à Voisin-le-Bretonneux se trouve sur le site de Buloyer, l'association va changer de locaux.

Propositions

- Garder la vocation agricole du lieu
- Lancer un appel à projet à destination des porteurs de projet pour le devenir du lieu.
- Privilégier un projet à vocation de réinsertion professionnel et sociale et si possible en agriculture biologique
- Mettre à disposition des locaux pour les associations (maison de l'agriculture locale, ...)
- Des exemples de projets à mettre en place :
 - Création d'une école horticole de production (modèle région Rhône-Alpes) pour former des jeunes de 18 à 25 ans
 - Installation d'un ou de plusieurs maraîchers
 - Projet d'insertion via l'activité agricole hors réseau de Cocagne

8) Les terres agricoles de l'île de loisirs

Participants :

Martine Bonnet, Agnès Tanguy, Dorothée Dalbello, Elizabeth Adou et Patrick Stefanelli

Points essentiels de la discussion :

- Les terres agricoles sur l'île de loisirs (70ha de céréales et herbage) sont cultivées par la ferme de Grignon à destination de son élevage laitier. Le cultivateur actuel ne fait pas de proposition d'activité pédagogique sur l'île de Loisirs
- Quel est le projet des propriétaires sur ces terres actuellement classées en terres agricoles ?
- Répondre à un appel à projets lancé par l'île des loisirs, des propositions ont été faites sur par des structures privées de loisirs sur les terres agricoles.
- Projet à l'étude de l'association « Champ des découvertes » pour proposer une agriculture diversifiée sur une partie de ces terres pour du maraichage, fruitiers, petits fruitiers, bassecour. Le plan d'eau est classé en zone naturelle réserve ornithologique, le projet proposé pourrait assurer la pérennité de cette zone. L'un des autres objectifs est d'offrir aux habitants de Saint-Quentin-en-Yvelines élargi un endroit pour retrouver la terre, la nature et pour organiser des activités pédagogique ludique avec des enfants et des adultes. Ce projet permettrait de participer à l'équilibre financier de l'île des loisirs en amenant de nouveaux consommateurs et des offres de loisirs. Le seuil de rentabilité est estimé à un chiffre d'affaire de 20 millions d'euros, et correspondrait à 20 emplois minimum. Le Président de l'île des loisirs ayant changé, il faut prouver que le projet proposé est viable.
- Le partenariat avec d'autres associations est important, et peu faciliter la portance du projet auprès des décideurs
- Un partenariat avec l'agriculteur déjà présent est proposé pour la mise en place de cultures complémentaires (miel, brebis, ...).

Propositions

- Maintenir une activité agricole sur l'île des loisirs et conserver sa qualité paysagère
- Répondre à une attente de la population de manger local
- Conversion en bio d'une partie des terres et aide à l'installation des porteurs de projets AB
- Offrir aux habitants et aux établissements scolaires des activités pédagogiques, en lien avec l'agriculture
- Demander le soutien des collectivités territoriales et institutionnelles (Chambre d'Agriculture) comme appui technique pour ces conversions
- Proposer des cultures complémentaires aux grandes cultures actuellement en place en partenariat avec l'agriculteur présent (miel, brebis, ...)
- Créer un lieu de dépôt-vente de la production de l'île des loisirs

9) Faire de SQY un acteur innovant pour une agriculture de proximité. Définir une agriculture locale pour le territoire

Participants :

Patrick Stefanelli, Jean Gourichon, Bernadette Zhu et Francis Hildago

Points essentiels de la discussion :

- *Qu'est-ce que l'agriculture locale ?*
 - De petites unités de production, pour que l'agriculteur ait le temps d'échanger avec les habitants et les consommateurs
 - Des produits destinés aux habitants proches : fruits, légumes, produits laitiers, volailles et œufs...
 - L'intérêt est d'avoir des produits cueillis à maturité, de préférence biologiques (*moins de transport donc moins de traitements nécessaires*).
 - Auparavant il y avait une ceinture maraîchère qui entourait Paris. Aujourd'hui nous avons 90% de céréales. Les céréaliers ont aussi leur place et leur utilité, pour nourrir les élevages ou produire de la farine. L'élevage et l'agriculture sont complémentaires (permaculture).
 - Interrogations liées à la présence de la nappe phréatique.
- *Comment SQY peut être innovante en matière d'agriculture locale ?*
 - Il faut sécuriser le territoire cultivable, éviter au maximum les baux précaires. SQY a la volonté de ne pas faire d'étalement urbain (cf. PLUi sur les 7 premières communes).

Propositions

- Sécuriser le foncier :
 - Réduire les baux précaires
 - Travailler en partenariat avec la SAFER
 - Poursuivre l'engagement de SQY de préservation des terres agricoles dans le PLUi
- Informer les habitants du Plan de Développement Durable de la CASQY via un guide distribué dans les foyers
- Accompagner les transmissions pour diversifier l'offre locale
- Inciter les restaurations collectives (collèges et lycées, ...) à utiliser des produits locaux et/ou bio afin d'offrir aux producteurs de nouveaux débouchés

10) Comment ne pas opposer agriculture biologique et agriculture raisonnée ?

Participants :

Jacques Henri, Antonin Moulart, Dominique Ducout, Jean-Etienne Caradec et Christian Milvoi

Points essentiels de la discussion :

- En agriculture biologique, il n'y a pas de produits phytosanitaires et d'engrais. C'est donc beaucoup plus facile à évaluer. L'agriculture raisonnée est plus difficile à évaluer et à certifier. L'Union Européenne autorise aujourd'hui certains produits en agriculture biologique. Tout n'est pas une question d'agriculture bio ou pas. L'agriculture raisonnée utilise la technologie, pour être plus efficace et plus précise dans l'utilisation des produits. Cependant il existe un risque d'avoir une hyper spécialisation, de même que l'agriculture bio industrielle existe.
- Le problème de l'agriculture industrielle, c'est que les acteurs n'ont pas d'attachement et pas de liens au territoire. Dans quelle mesure sont-ils responsables des produits utilisés ? Quand on est engagé en agriculture conventionnelle, c'est très difficile d'évoluer car il y a des investissements très lourds et les conditions de vie sont souvent très dures.
- Il est nécessaire que les agriculteurs se sentent entendus : le débat a besoin d'être recentré. On évoque des situations qui étaient celles de l'agriculture il y a 50 ans. A l'époque il y avait une certaine forme de solidarité naturelle qui faisait que les gens se sentaient bien ensemble.
- Le plus important est la reconstruction de liens entre les acteurs locaux : la question du lien social entre les habitants et les exploitants est centrale. L'approche sociale peut s'appliquer à l'agriculture bio comme à l'agriculture raisonnée.
- Comment s'assurer que les appellations « locales » ont aussi une responsabilité environnementale ?
- Il faudrait diversifier les productions pour répondre aux différents besoins des acteurs locaux et structurer la transformation des produits pour accompagner l'évolution des filières.

Un participant s'excuse de la formulation sur la zone de la Minière, qui a pu choquer peut-être car elle ne tient pas compte de la structuration actuelle des choses.

Propositions

- Créer des liens et des structures de liaison entre les acteurs afin de communiquer et dialoguer. Arriver à une compréhension commune des enjeux pour en tirer des actions satisfaisantes pour toutes les parties
- Réfléchir avec les agriculteurs pour concilier les itinéraires de production et les questions environnementales et voir quelles adaptations sont possibles
- Mettre en place des initiatives de soutien financier pour les exploitations agricoles (exemple de la cagnotte solidaire)
- Travailler avec la chambre d'agriculture pour accompagner les évolutions des exploitations
- Accompagner la structuration des filières (transformation des produits, exemple pain)
- Encourager les circuits de commercialisation directs

11) Décentralisation en France

Participants :

Jean Etienne Caradec

Points essentiels de la discussion :

- On se bat pour protéger une agriculture alors que ce n'est peut-être pas la première problématique : pourquoi développer ainsi la métropole parisienne ?
- La concentration des humains dans des grandes villes en mégapole entraîne des déséquilibres territoriaux forts, avec des régions de déserts d'activités où il n'y a plus ni services ni agriculteurs ainsi que la disparition des terres agricoles fertiles à la périphérie des grandes villes. La volonté de faire de l'agriculture en ville est paradoxe. Cet accroissement de l'agglomération parisiennes qui va devenir une mégapole est considéré comme normal, alors que c'est une logique perdant – perdant. Cette logique mondiale de mégapole met en péril la société humaine. Si les campagnes meurent, les villes meurent. On oublie que la survie des humains dépend de leur accès à la nourriture.
- Les espaces intermédiaires comme SQY sont pleins d'enjeux car ils voient les deux logiques s'affronter sur leur territoire.
- Il est difficile de faire entendre la voix des citoyens dans un modèle de logique descendante
- Les cinq nouvelles communes vont-elles être urbanisées davantage ?

Propositions

- Réviser les politiques d'aménagement du territoire
- Protéger les espaces agricoles et naturels
- Mieux intégrer la société civile aux prises de décisions
- Réviser la Politique Agricole Commune

12) Comment envisager l'avenir des terrains de la Minière ?

Participants :

Jacques Henri

Points essentiels de la discussion :

- Les terrains de la Minière actuellement cultivés sont en périphérie de la ville et sont idéalement situés pour faire du lien social et de l'écologie. Comment peut-on aller dans ce sens-là ?
- Ces démarches ne demandent pas de grands espaces. La Mairie de Guyancourt souhaiterait des jardins d'insertion (ou jardins partagés) : le projet doit intégrer cela. Les terrains sont liés avec une zone naturelle protégée : cela permettrait d'aller dans cette direction.
- Un jardin d'insertion permet aux gens de trouver du travail, un jardin partagé permet du lien social. Peut-on envisager un mélange des deux, pour que les gens retrouvent un emploi, et un statut social en animant la démarche ?
- Besoin de financement public pour un projet de transformation de ces terrains en jardins partagés et pédagogiques (sensibilisation à la nature). Ce projet pourrait être réfléchi avec l'OPIE, et éventuellement l'INRA ?
- Partenaires pour ce projet : Agriculteur, OPIE, INRA, Centres de Loisirs, Mairie, ASEM

Propositions

- Prise de contact entre associations et agriculteurs présents sur les terrains
- Identifier et quantifier la demande
- Intégrer les préoccupations sociales de la Mairie
- Organiser des événements/ateliers avec les agriculteurs
- Exemple de projet : jardin d'insertion, jardin partagé et pédagogique